Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260605-2026DC087-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 5 JUIN 2026

N° 2026DC/087 – Feuillet 1

Date de convocation : 29 mai 2026

Membres en exercice : 54	Présents : 45	Votants : 52

Bourses d'initiative sportive
Modification du règlement d'attribution de subventions

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, salle du Ménec à CARNAC.

Etaient présents : Bernard BARON, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Stéphanie CATEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Sandrine COFFIN, Erwan DELSAUT, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Corentin GUENNEC, Elodie GUYOMARD, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Jean-Pierre KERBART, Alexandre LANOË, Caroline LE BARON, Marjorie LE BARON-RACHEL, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Christian LE DREAN, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Patrick LE PICHON, Philippe LE RAY, Patricia LE VIGOUROUX, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Claire MASSON, Stéphane MATRON, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Yves NORMAND, François POMMOIS, Aurélie QUEIJO, Guénola QUILLAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Pascale SALINAS, Emmanuelle SAMSON, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Patrick GUERIN à Aurélie QUEIJO, Morgane GUERLAIS GOUAS à Fabrice ROBELET, Pascal LE CALVE à Katia BONNEC, Philippe LE FUR à Jean-Luc CHIFFOLEAU, Mickael LE GLOANIC à Christelle JAFFRE DANET, Françoise NAEL à Yves NORMAND, Catherine TOUBLANT à Yann LE GALLO.

Absents excusés : Alain BENSOUSSAN, Patrick LE ROUX.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Par délibération n°2017DC/77 en date du 5 mai 2017, la Communauté de communes a adopté le règlement d'attribution du dispositif des bourses d'initiative sportive.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260605-2026DC087-DE

Il permet à des acteurs du territoire de venir présenter un projet spécifique dans le domaine du sport présentant un intérêt communautaire. Il peut s'agir d'un projet individuel ou d'un groupe non constitué en association. Ce projet sportif peut être lié à une ambition, à une échéance ou un objectif particulier.

Sont également éligibles à ce dispositif, les sportifs de haut niveau résidant sur le territoire ou licenciés auprès d'un club de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Les autres conditions d'éligibilité à ce dispositif sont énumérées dans le règlement ci-joint.

Sur la période 2020-2026, ce sont ainsi 35 bourses, pour un montant total de 64 000 euros environ, qui ont été attribuées.

Il est nécessaire aujourd'hui de mettre à jour le règlement et, afin d'optimiser les délais, de modifier ses dispositions relatives à l'adoption en Bureau communautaire des décisions d'octroi des subventions.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2016DC/167 du Conseil communautaire en date du 25 novembre 2016 relative à la définition d'une politique sportive pour la Communauté de communes et à l'approbation du schéma directeur ;

Vu la délibération n°2017DC/77 du Conseil communautaire en date du 5 mai 2017 adoptant le règlement d'attribution du dispositif des bourses d'initiative sportive ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Katia BONNEC, Vice-présidente en charge du sport, des ressources humaines et de l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- d'adopter le règlement modifié d'attribution de subventions relatives aux bourses d'initiative sportive ci-annexé ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et notamment les courriers d'attribution des subventions relatives aux bourses d'initiative sportive.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 18 JUIN 2026

Le secrétaire de séance,

Alexandre LANOË

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY